

Non classifié

Français - Or. Anglais

16 janvier 2024

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

Synthèse de l'audition « Concurrence et innovation : Cadre théorique »

**Annexe au compte rendu succinct de la 140^e réunion du Comité de la concurrence tenue du
14 au 16 juin 2023**

14-16 juin 2023

La présente synthèse rédigée par le Secrétariat de l'OCDE contient les principales conclusions de l'audition « Concurrence et innovation : Cadre théorique », qui s'est déroulée pendant la 140^e réunion du Comité de la concurrence du 14 au 16 juin 2023.

D'autres documents consacrés à ce sujet sont disponibles à l'adresse suivante :
www.oecd.org/competition/the-relationship-between-competition-and-innovation.htm

Pour toute question relative à ce document, veuillez prendre contact avec M. Antonio Capobianco.
[Courriel : Antonio.CAPOBIANCO@oecd.org]

JT03535794

Synthèse de l'audition sur la relation entre concurrence et innovation

Rédigée par le Secrétariat¹

Le 14 juin 2023, le Comité de la concurrence de l'OCDE a tenu une audition sur le cadre théorique de la relation entre concurrence et innovation. La note de référence établie par le Secrétariat de l'OCDE, les contributions écrites, ainsi que les exposés des experts, ont fait ressortir les points suivants :

1. Il n'existe pas d'approche théorique unique susceptible d'expliquer la relation entre concurrence et innovation. Les processus d'innovation fonctionnent différemment d'un secteur d'activité à l'autre, faisant appel à des technologies, compétences, capacités et ressources diverses.

Différents modèles théoriques ont été élaborés pour tenter de comprendre la relation complexe entre concurrence et innovation, certains aboutissant à des conclusions divergentes. On trouve une vaste série de modèles qui varient d'un secteur d'activité à l'autre. Ils décrivent les marchés présentant des caractéristiques déterminées, prennent en compte les liens horizontaux ou verticaux entre les entreprises, et tentent tous d'expliquer la relation entre concurrence et innovation. Certains travaux ont conclu à une relation positive, d'autres à une relation négative et d'autres encore à une relation en forme de U inversé.

Si aucun consensus ne se dégage d'un point de vue théorique, la réflexion théorique dans son ensemble a permis de dégager des concepts clés jugés pertinents. Lorsque des marchés démontrent qu'ils sont contestables, par exemple, cette disposition stimule l'innovation en leur sein. D'autres facteurs tels que le degré de différenciation sur le marché, les synergies potentielles entre les innovateurs et la possibilité de protéger l'innovation à travers des droits ont également été considérés comme applicables lors de l'examen de la relation entre les deux variables.

Les économistes ont également mis au point des modèles pour examiner les effets du pouvoir de marché en particulier sur l'innovation. Les résultats de ces modèles dépendent en grande partie du caractère progressif ou radical des innovations, du degré de coordination sur le marché et de l'adoption de l'innovation par une ou plusieurs entreprises.

2. Pour comprendre le lien complexe qui unit concurrence et innovation, il est important d'être conscient de la multiplicité des facteurs à l'origine de l'innovation, et que même s'ils ne sont pas nécessairement liés à la concurrence, ces facteurs entretiennent des interactions avec la concurrence et influent aussi sur la dynamique concurrentielle des marchés où les innovations apparaissent.

Les innovations ne se manifestent pas hors du contexte, mais au sein d'un système plus vaste intégrant les forces qui animent la concurrence, mais aussi des aspects liés à la politique industrielle et à la protection des droits de propriété intellectuelle, etc. Par exemple, la politique industrielle peut préserver la contestabilité des marchés en réduisant les externalités de connaissances et la restriction du crédit ou en facilitant la sortie des entreprises insuffisamment performantes. De même, un régime efficient de protection des

¹ La présente synthèse ne reflète pas nécessairement un consensus au sein du Comité de la concurrence. Elle récapitule néanmoins les points essentiels qui se sont dégagés pendant la discussion.

droits de propriété intellectuelle garantirait aux innovateurs la possibilité de tirer profit de la commercialisation de leurs inventions.

La taille des entreprises, les modèles d'affaires, les économies d'échelle, l'accès au financement et la collaboration sont d'autres moteurs de l'innovation. S'il est vrai qu'une grande partie des innovations apparaissent au sein des marchés et de l'économie, des idées novatrices émergent également du secteur public, où les pouvoirs publics s'efforcent de formuler des politiques publiques innovantes. La politique de concurrence en elle-même est souvent considérée comme un levier d'innovation insuffisant, notamment parce que des marchés où règne une forte concurrence peuvent, dans une certaine mesure, dissuader les entreprises de collaborer et réduire les ressources qu'elles consacrent à la recherche et au développement.

3. Il est essentiel d'analyser ce lien en adoptant une approche dynamique parce qu'outre le fait que la concurrence a un impact sur l'innovation, lorsqu'elle est couronnée de succès, l'innovation peut conduire à se soustraire à la concurrence.

La concurrence doit être appréhendée dans le contexte d'un monde en mutation rapide dans lequel l'innovation est un élément essentiel. De ce point de vue, les conceptions statiques de la concurrence énoncées dans la théorie économique et le droit de la concurrence risquent souvent de ne pas prendre en compte le rôle de l'innovation. Il est au contraire nécessaire d'envisager la relation entre concurrence et innovation d'un point de vue dynamique. Cela implique d'adapter l'approche suivie par les autorités de concurrence pour analyser les opérations entre concurrents ou les comportements anticoncurrentiels potentiels.

Parmi les défis que pose l'évaluation de l'innovation dans le cadre de l'examen des fusions, par exemple, on peut citer les contraintes auxquelles les autorités de concurrence sont soumises en analysant la concurrence dynamique et les facteurs d'efficacité (c'est-à-dire les répercussions dans l'avenir sur les prix, les quantités et les coûts à long terme).

Les aspects liés à la concurrence dynamique incluent le fait de considérer la concurrence comme un processus dynamique qui s'accompagne d'innovations créant des connaissances, la reconnaissance de la complexité des incitations à l'innovation et de leurs effets et l'examen des répercussions possibles de l'évolution de l'innovation et des mesures d'incitation sur la concurrence à venir et, par conséquent, sur le bien-être des consommateurs. Dans de tels scénarios, l'examen de la capacité réelle d'une entreprise à innover influencerait l'évaluation des fusions ou des cas d'abus de position dominante.

4. Étant donné que la relation entre les deux variables dépend d'une multiplicité de facteurs, la perception qu'en ont les autorités de concurrence influe sur leur politique et sur leur approche de l'innovation dans le cadre des activités qu'elles mènent pour faire respecter le droit de la concurrence.

Pour améliorer la prise en compte de l'innovation, les autorités de concurrence devraient élargir leur champ d'observation des forces qui animent les marchés. Par exemple, concernant les effets des structures horizontales et verticales établies sur les incitations et la capacité à innover, le fonctionnement du pouvoir de marché sur les marchés innovants, les projets d'innovation future des entreprises sur certains marchés, les capacités d'innovation de ces entreprises et l'incidence possible de l'innovation sur la structure concurrentielle des marchés à l'avenir.

Les autorités de concurrence doivent faire preuve de prudence lors de l'analyse des capacités dynamiques, car le risque d'application insuffisante de la législation existe. Cette situation peut se produire lorsque les entreprises utilisent l'argument des ressources dynamiques et l'intensité de l'innovation sur le marché pour minimiser l'importance des

préoccupations liées à la concentration des marchés, aux parts de marché élevées ou aux pratiques abusives.

Les enseignements tirés d'autres domaines d'étude pourraient être utiles aux autorités de concurrence. La compréhension de l'incidence des aspects administratifs, des cadres normatifs et des autres politiques (commerciales et industrielles) sur les décisions en matière d'innovation est essentielle afin d'intégrer l'innovation dans l'analyse des fusions ou du comportement des entreprises.